



TOWNSHIP of/CANTON de
NORTH STORMONT NORD
A good place to grow
Ou on cultive la croissance

EXIGENCES D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

1. Un formulaire de demande de permis de construction dûment rempli

La demande de permis doit comporter des renseignements sur le projet. On vous demandera d'indiquer et de documenter qui fera les travaux, quels travaux seront effectués, à quel endroit et de quelle façon.

2. Deux ensembles de plans de construction

- Plans des étages (Rez-de-chaussée, sous-sol, etc.)
- Élévations extérieures (devant, arrière, côtés.)
- Coupe du bâtiment
- Coupe de mur
- Devis de construction
- Détails de construction au besoin
- L'approbation d'un ingénieur peut être requise

3. Un plan de localisation

- Les quatre points cardinaux (nord, sud, ouest, est).
- Le nom des rues ou chemins (privés et publics) longeant la propriété.
- Les droits de passage traversant la propriété.
- Les marges de recul de la construction proposée: lignes de propriété, bâtiment existant, champ septique, cours d'eau, etc.
- La distance de la construction proposée de tout bâtiment agricole situé sur les propriétés adjacentes (si applicable).

4. Une copie de Titre de Propriété (l'Acte de cession)

5. Si vous installez une fosse septique un permis d'égouts est exigé

- Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud pour une demande de permis pour un réseau d'égout privé au 1-877-984-2498

6. Un plan d'arpentage indiquant les limites du terrain

7. Un numéro d'enregistrement du Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario (Contracteur)

8. Une entente d'un plan d'aménagement (Requis pour les grands projets seulement)

9. Une copie du permis d'entrée (caniveau)

10. L'approbation de la Société d'aménagement de la rivière Nation Sud

Notes :

- Tous les demandes doivent être déposées avec un frais de \$50.00

Pour plus de renseignements ou pour prendre rendez-vous veuillez communiquer avec le département de construction au 613-984-2821 ext 225.